



MATURITES SPECIALISEES
TRAVAIL DE MATURITE SPECIALISE (TMSP)
2023-2024

Septembre 2023

Cadre réglementaire

RECG chap. III, art. 23	Description du contenu de formation du certificat de maturité spécialisée
Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale art. 17 al. c	Description du TMsp
Maturités spécialisées Plans d'études	Description spécifique du TMsp pour chaque maturité spécialisée

Description

Le certificat de maturité spécialisée comprend un travail de maturité spécialisée dans le domaine professionnel choisi, préparé de façon individuelle, il est constitué d'un document écrit et doit être défendu oralement.

Axé essentiellement sur l'expérience acquise au cours du stage professionnel induit par le cursus ou sur la formation de nature professionnelle, le TMsp a pour objectif de permettre au candidat de démontrer ses compétences à :

- analyser et évaluer des situations professionnelles ;
- transmettre son expérience, sa perception personnelle, ses découvertes dans le cadre de la rencontre avec le milieu professionnel ;
- chercher de la documentation, évaluer, exploiter et structurer l'information ;
- porter un regard critique sur ses propres connaissances ;
- s'investir dans son travail avec régularité et autonomie.

Le résultat de la réflexion et de recherches menées au cours de la période de préparation se traduit par un texte de dix à quinze pages, sans les annexes. Une défense orale est par ailleurs l'occasion de démontrer la maîtrise du sujet.

Le contenu du TMsp est spécifique à chaque certificat de maturité spécialisée. La présente brochure contient les informations concernant la mise en œuvre du TMsp au Gymnase de Renens. Les brochures éditées par la DGEP font référence comme plan d'études.

Encadrement

Pour la réalisation du TMsp, l'élève bénéficie du soutien de deux accompagnants.

Le répondant TMsp, maître du gymnase, accompagne le candidat dans toute la phase de définition du thème du travail, dans les différentes étapes de sa rédaction, ainsi que dans la mise en forme de la présentation finale. C'est lui qui reçoit le candidat pour le conseiller dans la méthodologie, pour le guider dans la meilleure façon d'exploiter ses expériences sur le terrain, pour stimuler sa réflexion et le cadrer dans sa rédaction. C'est donc à lui que revient l'essentiel du temps à consacrer pour le suivi du travail. Le répondant TMsp est le référent principal. Pour les élèves qui effectuent un stage, une visite sur le lieu de stage par le répondant TMsp est la bienvenue mais n'est pas obligatoire. Le suivi du stage n'est pas de sa responsabilité, mais cela permet une coordination autour du TMsp.

Le répondant métier est en principe un expert de la Haute école spécialisée, ou un professionnel attaché à l'institution dans laquelle l'élève accomplit son stage. Il pourra conseiller le candidat durant la phase de définition du sujet et répondra aux questions d'ordre technique et professionnel. Le répondant métier n'intervient pas dans une prise en charge plus avancée du travail de rédaction.

Les coordonnées des répondants gymnase sont communiquées à la DGEP à la veille des vacances d'octobre, toutefois nous recevons uniquement les noms des répondants métier, aucune coordonnée ne nous est communiquée.

Défense

La date de la défense orale est fixée par les répondants, d'entente avec le candidat. Le répondant métier se charge de la communiquer au candidat ainsi qu'au répondant métier / expert en indiquant tous les détails nécessaires (heure, lieu, salle). Il est important de communiquer cette information à Mme V.Khan (en la mettant en copie d'e-mail, notamment). La réservation de la salle pour la défense est effectuée par le répondant gymnase.

La défense orale dure 45-50 minutes et se déroule selon les modalités suivantes :

- 15 à 20 minutes de présentation ;
- 15 minutes de questions/réponses ;
- 10 à 15 minutes de délibération. *

La note est ensuite communiquée directement au candidat. Le document « Évaluation Finale » devra être remis au secrétariat selon le délai indiqué, il sera également envoyé à l'élève par le secrétariat. Vous trouverez ce document sur Teams.

* Le déroulement de l'oral est un peu différent pour les MSCI-tourisme, voir ci-dessous.

Spécificités des différentes maturités spécialisées

Maturité spécialisée santé (MSSA)

[MSSA] Contenu

Le contenu du TMsp se répartit comme suit :

- Une première partie (un tiers au maximum du volume du document final) où l'élève se situe par rapport à l'institution dans laquelle il est engagé pour effectuer son stage (attentes par rapport à la formation pratique, description des responsabilités confiées, position du stagiaire par rapport au fonctionnement, etc.).
- Une seconde partie, requérant un développement plus important, permet d'aborder une réflexion personnelle par rapport à une situation particulière. Il s'agira de décrire cette dernière, d'analyser les moyens mis en œuvre pour faire face à celle-ci et de mener une réflexion sur ses conséquences. C'est l'occasion de mettre en évidence les apports de la formation théorique et/ou pratique permettant de faire face à ce type de situation. Cette partie peut s'achever par une réflexion sur l'apport du stage dans la confirmation ou non du choix professionnel.

[MSSA] Encadrement du travail

Le répondant TMsp prend contact avec le répondant métier selon le calendrier ci-dessous, et lorsque le lieu de stage de l'élève est déterminé, afin de faire connaissance et de coordonner les actions de chacun. Une rencontre tripartite (répondant TMsp, répondant métier et candidat) a lieu au début du processus pour évoquer les objectifs du TMsp, clarifier les rôles de chacun et définir l'échéancier relatif à cet exercice, y compris la date retenue pour la défense orale.

[MSSA] Évaluation

Une grille d'évaluation sera mise à disposition des répondants sur Teams. Les répondants peuvent adapter cette grille, elle sert uniquement de base de travail commune, il est important d'en communiquer les modalités à l'élève au début de la collaboration.

La note finale du TMsp est la moyenne pondérée de la note de l'écrit et la note de l'oral selon la formule

$$\frac{3 \times \text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{4}$$

Si le travail de maturité spécialisée n'obtient pas une note suffisante, il doit être refait l'année scolaire suivante. Dans ce cas un nouveau stage dans une institution socio-sanitaire, d'une durée de quatre semaines, doit être suivi. Aucune remédiation n'est possible.

[MSSA] Calendrier

Phase 0 Mise en place	Novembre 2023	Prise de contact avec le candidat – lancement du travail – présentation des modalités du TMsp au candidat
Phase 1 Information	18 – 22.12.23	Lancement du travail – rencontre
	Janvier 2024	Rencontre tripartite, présentation des critères d'évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	15.01.2024	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat du Gymnase de Renens
	08.03.24	Reddition de la première version du TMsp
	22.03.24	Retour critique
Phase 3 Évaluation	13.05.24	Reddition de la version définitive du TMsp
	20.05.24 - 07.06.24	Défense du TMsp
	07.06.24	Remise au secrétariat de l'évaluation finale et envoi du TMsp en format .pdf à violaine.khan@vd.ch par le répondant

MSSA/Calendrier et grandes lignes de la formation

Mois	Année propédeutique santé (APS) à l'HESAV ou à La Source	TMsp
Août		
Septembre	Temps pour le stage dans le monde du travail au sens large Rentrée administrative	
Octobre	Cours (modules APS)	
Novembre		Période pour les premiers contacts et une rencontre élève - répond. gymnase
Décembre		
	Validations (modules APS)	
Janvier	Noël/Nouvel An	
Février	Stage en institution	Avancement individuel du TMsp et rendez-vous de suivi avec la ou le répondant
		Relâches
Mars	Cours (modules APS) + 1 semaine de vacances + temps pour le TMsp	Avancement indi- viduel du TMsp et rendez-vous de suivi avec la ou le répondant
Avril		Pâques
Mai		Période pour la reddition et la défense orale du TMsp
	Validations (modules APS)	
Juin	Temps pour le stage dans le monde du travail au sens large	
Juillet	Remédiation	
Août	Fin de la formation	

Calendrier de la formation extrait de la brochure éditée par la DGEP.

Maturité spécialisée travail social (MSTS)

[MSTS] Contenu

Le contenu du TMsp se répartit comme suit :

- Une première partie (un tiers au maximum du volume du document final) où l'élève se situe par rapport à l'institution dans laquelle il est engagé pour effectuer son stage (attentes par rapport à la formation pratique, description des responsabilités confiées, position du stagiaire par rapport au fonctionnement, etc.).
- Une seconde partie, requérant un développement plus important, permet d'aborder une réflexion personnelle par rapport à une situation particulière. Il s'agira de décrire cette dernière, d'analyser les moyens mis en oeuvre pour faire face à celle-ci et de mener une réflexion sur ses conséquences. C'est l'occasion de mettre en évidence les apports de la formation théorique et/ou pratique permettant de faire face à ce type de situation. Cette partie peut s'achever par une réflexion sur l'apport du stage dans la confirmation ou non du choix professionnel.

[MSTS] Encadrement du travail

Le répondant TMsp prend contact avec le répondant métier lorsque le lieu de stage de l'élève est déterminé, afin de faire connaissance et de coordonner les actions de chacun. Une rencontre tripartite (répondant TMsp, répondant métier et candidat) a lieu au début du processus pour évoquer les objectifs du TMsp, clarifier les rôles de chacun et définit l'échéancier relatif à cet exercice, y compris la date retenue pour la défense orale.

[MSTS] Évaluation

La note finale du TMsp est la moyenne pondérée de la note de l'écrit et la note de l'oral selon la formule

$$\frac{3 \times \text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{4}$$

4

Si l'élève obtient une insuffisance de -0,5 à son TMsp, il.elle a le droit de faire une demande de faveur à la Conférence des Maîtres.

[MSTS] Calendrier

Phase 0 Mise en place	Novembre 2023	Prise de contact avec le candidat – lancement du travail – présentation des modalités du TMsp au candidat
Phase 1 Information	18 – 22.12.23	Lancement du travail – rencontre si nécessaire
	Janvier 2024	Rencontre tripartite, présentation des critères d'évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	15.01.2024	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat du Gymnase de Renens
	08.03.24	Reddition de la première version du TMsp
	22.03.24	Retour critique
Phase 3 Évaluation	13.05.24	Reddition de la version définitive du TMsp
	20.05.24 - 07.06.24	Défense du TMsp
	07.06.24	Remise au secrétariat de l'évaluation finale et envoi du TMsp en format .pdf à violaine.khan@vd.ch par le répondant

Maturité spécialisée communication et information, Tourisme (MSCI-T)

[MSCI-T] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui rend compte de la capacité de réflexion et d'innovation de la candidate ou du candidat dans le domaine du tourisme. Le TMsp débute par un rapport de stage qui porte sur les vingt semaines effectuées dans le domaine (environ 50% du TMsp). Ensuite, l'élève développe, au choix (environ 50% du TMsp) :

- une idée créatrice ou un projet novateur en relation avec l'entreprise du stage. Le projet peut aussi se développer détaché du lieu de stage, mais doit être en rapport avec le domaine du tourisme. Cela peut aussi être une proposition d'amélioration du fonctionnement d'un événement touristique observé dans le cadre du stage ;
- une recherche théorique argumentée sur un sujet dans le domaine du tourisme, par exemple une réflexion sur l'avenir du tourisme ou le incoming/outgoing.

[MSCI-T] Encadrement du travail

Le répondant « métier » est un expert de la Haute école spécialisée. Son intervention est essentiellement liée à l'accompagnement au cours du stage. Il pourra conseiller le candidat durant la phase de définition du sujet et répondra aux questions d'ordre technique et professionnel. Le répondant métier n'intervient pas dans une prise en charge plus avancée du travail de rédaction.

Différents cours blocs complètent l'accompagnement théorique et pratique du TMsp, dont un cours sur le vocabulaire spécifique au domaine du tourisme, qui sera assuré par un expert de la HEG.

Les aspects méthodologiques du rapport de stage, les techniques de présentation orale du TMsp, ainsi que l'élaboration de supports visuels sont placés sous la supervision du répondant TMsp.

[MSCI-T] Déroulement de l'oral

Voici comment se déroulera l'oral (la répartition du temps diffère légèrement des autres défenses).

- 20 minutes de présentation de l'élève (stage et projet novateur)
- 30 minutes de questions/réponses
- 10 minutes de délibération

[MSCI-T] Évaluation

Une grille d'évaluation commune est proposée pour tous les TMsp en MSCI-T. Élaborée en collaboration entre la DGEP et la HEG, elle permet une cohérence cantonale pour cette filière.

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{2}$$

Une remédiation est possible si l'échec à la maturité spécialisée n'est dû qu'à l'échec au TMsp, il faut donc que les prestations professionnelles soient réussies. En cas de remédiation, le rendu et les défenses auront lieu durant la semaine du 14 au 18 août 2023. Les répondants posent le cadre de la remédiation, il s'agira en général d'un remaniement selon un retour critique détaillé, mais un nouveau travail est également envisageable dans certains cas. Dans le cadre de cette remédiation la note n'est pas supérieure à 4.0, il s'agit donc d'indiquer uniquement la réussite ou l'échec. Un échec à la remédiation du TMsp entraîne l'échec définitif en maturité spécialisée.

[MSCI-T] Calendrier

Échéancier du projet :

- Novembre : rencontre tripartite (répondant métier, répondant TMsp et candidat)
- Mi-décembre: le candidat rédige et adresse un projet de TMsp et l'adresse à son répondant TMsp, ainsi qu'à M. Benoît Zuber (benoit.zuber@hevs.ch)

Projet novateur	Recherche théorique
1. Description du projet	1. Description et délimitation de la thématique de la recherche
2. Profil du client	2. Objectifs de la recherche
3. Originalité du projet	3. Contexte de la thématique étudiée
4. Communication du projet : - forme - support	4. Questionnement sur la thématique : a. b. c. etc.
5. Questionnement : - estimation du coût du projet - partenaires ? - et autres questions spécifiques au projet	5. Etapes du travail : Enquêtes, fiches,..
6. Étapes du travail	6. Bibliographie
7. Bibliographie	7. annexes éventuelles : image, esquisse ou schéma..
8. Annexes éventuelles : image, esquisse ou schéma..	

[MSCI-T] Calendrier TMsp

Phase 1 Information	Fin septembre - début octobre 2023	Lancement du travail – prise de contact avec l’élève, distribution de la grille d’évaluation
	Novembre 2023	Rencontre tripartite ou quadripartite, présentation de la grille d’évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	11.12.23	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
	15.12.23	Remise de la proposition argumentée de projet de TMsp aux deux répondants (projet novateur ou recherche théorique)
	22.12.23	Validation du projet de TMsp par les deux répondants
	*02.02.24	Reddition de la première version du TMsp en deux exemplaires
	*09.02.24	Retour critique
Phase 3 Évaluation	8.03.23	Dernier délai pour la reddition de la version définitive du TMsp en deux exemplaires
	11.03.24 – 28.03.24	Défense du TMsp
	28.03.24	Remise au secrétariat de l’évaluation finale et envoi du TMsp en format .pdf à violaine.khan@vd.ch par le répondant

*date à confirmer avec M. Zuber.

Un calendrier de la formation se trouve dans la brochure éditée par la DGEP.

[MSCI-T] Répondant métier (pour tous les élèves en MSCI-Tourisme)

M. Benoît Zuber, maître d’enseignement HES : benoit.zuber@hevs.ch

Maturité spécialisée communication et information, Informatique de gestion (MSCI-IG)

[MSCI-IG] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui doit permettre de démontrer les aptitudes à chercher, structurer et exploiter de l'information ainsi que les aptitudes à développer une réflexion personnelle sur un sujet de recherche.

La thématique doit être liée au monde de l'informatique de gestion : les systèmes d'information, la communication ou la gestion des données. L'étude doit porter sur un sujet tiré de l'un des domaines de l'informatique de gestion et traiter un aspect professionnel spécifique.

Le sujet et le plan du TMsp sont validés par le répondant TMsp et le répondant métier.

[MSCI-IG] Encadrement du travail

Le répondant « métier » est un répondant de l'ETML. Un référent de domaine de la HEG-GE assure également le rôle d'expert.

Les aspects méthodologiques du TMsp les techniques de présentation orale du TMsp, ainsi que l'élaboration de supports visuels sont placés sous la supervision du répondant gymnase TMsp.

[MSCI-IG] Évaluation

Une grille d'évaluation sera mise à disposition des répondants. Les répondants peuvent adapter cette grille, elle sert uniquement de base de travail commune.

Le répondant TMsp joue le rôle d'examineur, l'expertise du travail est de la responsabilité de l'ETML et de la HEG-GE.

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{2}$$

Une remédiation est possible si l'échec à la maturité spécialisée n'est dû qu'à l'échec au TMsp, il faut donc que les prestations professionnelles soient réussies. En cas de remédiation, le rendu et les défenses auront lieu durant la semaine du 14 au 18 août 2023. Les répondants posent le cadre de la remédiation, il s'agira en général d'un remaniement selon un retour critique détaillé, mais un nouveau travail est également envisageable dans certains cas. Dans le cadre de cette remédiation la note n'est pas supérieure à 4.0, il s'agit donc d'indiquer uniquement la réussite ou l'échec. Un échec à la remédiation du TMsp entraîne l'échec définitif en maturité spécialisée.

[MSCI-IG] Calendrier

Échéancier du projet :

- Novembre : rencontre tripartite (répondant métier, répondant TMsp et candidat)
- Mi-novembre : le candidat rédige et adresse un projet de TMsp sur une demi-page A4 (titre, démarche-motivations et problématique-objectifs) à son répondant TMsp et à son répondant métier.
- Fin novembre : le candidat présente son projet de TMsp lors de la rencontre tripartite avec rédaction d'un procès-verbal décisionnel et un planning adressés aux répondants TMsp et métier (semaine suivant la rencontre).

Phase 1 Information	Octobre 2023	Prise de contact, lancement du travail, soumission du projet
	Novembre 2023	Rencontre tripartite ou quadripartite, présentation de la grille d'évaluation et validation du sujet
Phase 2 Recherche et Rédaction	30.11.23	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
	05.02.24	Reddition de la première version du TMsp en deux exemplaires
	09.02.24	Retour critique
Phase 3 Évaluation	11.03.24	Dernier délai pour la reddition de la version définitive du TMsp en trois exemplaires (répondant gymnase, ETML et HEG-GE).
	18.03.24 – 28.03.24	Défense du TMsp
	28.03.24	Remise au secrétariat de l'évaluation finale et envoi en format .pdf du TMsp à violaine.khan@vd.ch par le répondant.

*date non définitive – à définir avec l'ETML

Un calendrier de la formation se trouve dans la brochure éditée par la DGEP.

[MSCI-IG] Répondants

M. Roberto Ferrari (ETML) : roberto.ferrari@vd.ch

M. Jean-Philippe Trabichet (HEG-GE) : jean-philippe.trabichet@hesge.ch

Maturité spécialisée communication et information, Ingénierie des médias (MSCI-IM)

[MSCI-IM] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui présente un travail de recherche et une réflexion personnelle autour d'une thématique liée au domaine de l'ingénierie des médias. Il s'inscrit dans un projet pratique qui consiste à élaborer ou analyser un produit média (flyer, affiche, présentation, page web, etc.). Le TMsp doit ainsi permettre de démontrer les aptitudes des candidat-e-s :

- d'une part à chercher, à exploiter et à structurer l'information autour d'un sujet inscrit dans le domaine préprofessionnel dans lequel se déroule l'année de formation ;
- d'autre part à développer une réflexion personnelle sur un sujet de recherche, soit un produit média, défini d'un commun accord avec le répondant TMsp et en collaboration avec le répondant métier de la HEIG-VD.

L'élève consacre un demi-jour par semaine, pendant l'année à son TMsp. Il dispose via l'ERACOM des moyens techniques nécessaires à la réalisation de la partie pratique du travail.

[MSCI-IM] Encadrement du travail

Le répondant « métier » est un expert de la HEIG-VD. Il pourra conseiller le candidat durant la phase de définition du sujet et répondra aux questions d'ordre technique et professionnel. Le répondant métier n'intervient pas dans une prise en charge plus avancée du travail de rédaction.

Les aspects méthodologiques du TMsp les techniques de présentation orale du TMsp, ainsi que l'élaboration de supports visuels sont placés sous la supervision du répondant TMsp.

[MSCI-IM] Évaluation

Une grille d'évaluation commune est proposée pour tous les TMsp en MSCI-IM. Élaborée en collaboration entre la DGEP et la HEG, elle permet une cohérence cantonale pour cette filière.

Le candidat peut faire une demande de congé à l'ERACOM pour être libéré un demi-jour afin de se rendre à sa défense de TMsp.

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{2}$$

Une remédiation est possible si l'échec à la maturité spécialisée n'est dû qu'à l'échec au TMsp. En cas de remédiation, le rendu et les défenses auront lieu durant la semaine du 16 au 20 août 2021. Les répondants posent le cadre de la remédiation, il s'agira en général d'un remaniement selon un retour critique détaillé, mais un nouveau travail est également envisageable dans certains cas. Dans le cadre de cette remédiation la note n'est pas supérieure à 4.0, il s'agit donc d'indiquer uniquement la réussite ou l'échec. Un échec à la remédiation du TMsp entraîne l'échec définitif en maturité spécialisée.

[MSCI-IM] Calendrier

Échéancier du projet :

- Début novembre : le candidat rédige et adresse un projet de TMsp sur une demi-page A4 (titre, démarche-motivations et problématique-objectifs) à son répondant TMsp et à son répondant métier.
- Mi-novembre : planification de la rencontre tripartite (répondant TMsp, répondant métier et candidat)
- Fin novembre : le candidat présente son projet de TMsp lors de la rencontre tripartite avec la rédaction d'un procès-verbal décisionnel et un planning adressés aux répondants TMsp et métier.

Phase 1 Information	2-13.10.23	Lancement du travail, prise de contact
	Novembre 2023	Rencontre tripartite ou quadripartite, présentation de la grille d'évaluation, validation du projet
Phase 2 Recherche et Rédaction	30.11.23	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
	05.02.24	Reddition de la première version du TMsp en deux exemplaires
	09.02.24	Retour critique
Phase 3 Évaluation	11.03.24	Dernier délai pour la reddition de la version définitive du TMsp en deux exemplaires
	18.03.24 – 28.03.24	Défense du TMsp
	28.03.24	Remise au secrétariat de l'évaluation finale et envoi du TMsp en format .pdf à violaine.khan@vd.ch par le répondant

Un calendrier de la formation se trouve dans la brochure éditée par la DGEP.

[MSCI-IM] Répondants métier (il s'agit des deux personnes responsables de l'ensemble des répondants métier pour la filière MSCI-IM)

M. Jean-Marc Seydoux : jean-marc.seydoux@heig-vd.ch

M. Gabor Maksay : gabor.maksay@heig-vd.ch

Maturité spécialisée communication et information, Information documentaire (MSCI-ID)

[MSCI-ID] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui se compose de deux parties :

- 1) un rapport de stage (environ 2/3 du TMsp)
- 2) une note de synthèse qui inclut un résumé d'article (environ 1/3 du TMsp).*

L'élève consacre un jour par semaine, pendant l'année, le vendredi, à ces différentes étapes du TMsp (corpus de textes, bibliographie, rapport de stage, résumé d'articles, note de synthèse).

*La note de synthèse représente un exercice professionnel dont la maîtrise est indispensable aux candidats qui envisagent une formation dans l'information documentaire. En début d'année, la HEG-GE propose une liste de thématiques du domaine professionnel, dont l'élargissement est envisageable sur proposition. Chaque candidat en choisit ou en propose une. Il ou elle constitue d'abord un corpus de huit textes sur le thème choisi et établit une bibliographie. Il ou elle rédige ensuite un résumé d'un des articles du corpus, selon les consignes données en cours. En lien avec la thématique, il ou elle doit en présenter la pluralité des points de vue de manière synthétique et en démontrer les nuances.

[MSCI-ID] Évaluation

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{2}$$

[MSCI-ID] Calendrier

Phase 1 Information	2-13.10.23	Lancement du travail, prise de contact
	Novembre 2023	Rencontre tripartite ou quadripartite, présentation de la grille d'évaluation
	30.11.23	Validation définitive du corpus et de l'article faisant l'objet du résumé documentaire. Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
Phase 2 Recherche et Rédaction	15.01.24	Remise du plan de la note de synthèse pour validation
	19.02.24	Reddition de la 1 ^{ère} version de la note de synthèse pour validation
	26.02.24	Retour critique
Phase 3 Évaluation	02.04.24	Dernier délai pour la reddition de la version définitive du TMsp en deux exemplaires
	22.04.24 – 2.05.24	Défense du TMsp
	29.04.24	Remise au secrétariat de l'évaluation finale et envoi du TMsp en format .pdf à violaine.khan@vd.ch par le répondant.

Un calendrier de la formation se trouve dans la brochure éditée par la DGEP.

[MSCI-ID] Répondants métier

M. Michel Gorin, maître d'enseignement HES : michel.gorin@hesge.ch

M. Pierre Guanzini, Assistant HES : pierre.guanzini@hesge.ch